



Abandon de poste plutôt que rupture conventionnelle

Par **chride**, le **22/10/2015** à **10:46**

Bonjour, j'ai demandé à mon patron une rupture conventionnelle de contrat mais celle-ci m'a été refusé.

Mon patron me propose un abandon de poste puis un licenciement. Quels sont mes Droits par rapport à cette proposition (carence, indemnité, congés payés, allocations chômage.....)

Par **P.M.**, le **22/10/2015** à **17:45**

Bonjour,

L'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Par **chride**, le **22/10/2015** à **17:52**

Merci pour votre réponse. La rupture conventionnelle ne fait pas partie de la politique de la société dans laquelle je travaille depuis 17 ans. J'aimerais pouvoir créer ma propre entreprise mais pour cela j'ai besoin des aides proposées par Pole Emploi. Une rupture conventionnelle me semblait être la meilleure des solutions. Pour l'instant je ne sais pas quelle attitude adopter face à la proposition "d'abandon de poste" proposé par mon patron. Je vais me mettre à la recherche d'autres solutions

Par **P.M.**, le **22/10/2015** à **17:56**

Je vous ai indiqué les risques d'un abandon de poste maintenant si vous avez beaucoup d'argent pour attendre sans revenus que l'employeur veuille bien vous licencier à condition qu'il y procède et afin de profiter des aides publiques, libre à vous d'opter pour cela...